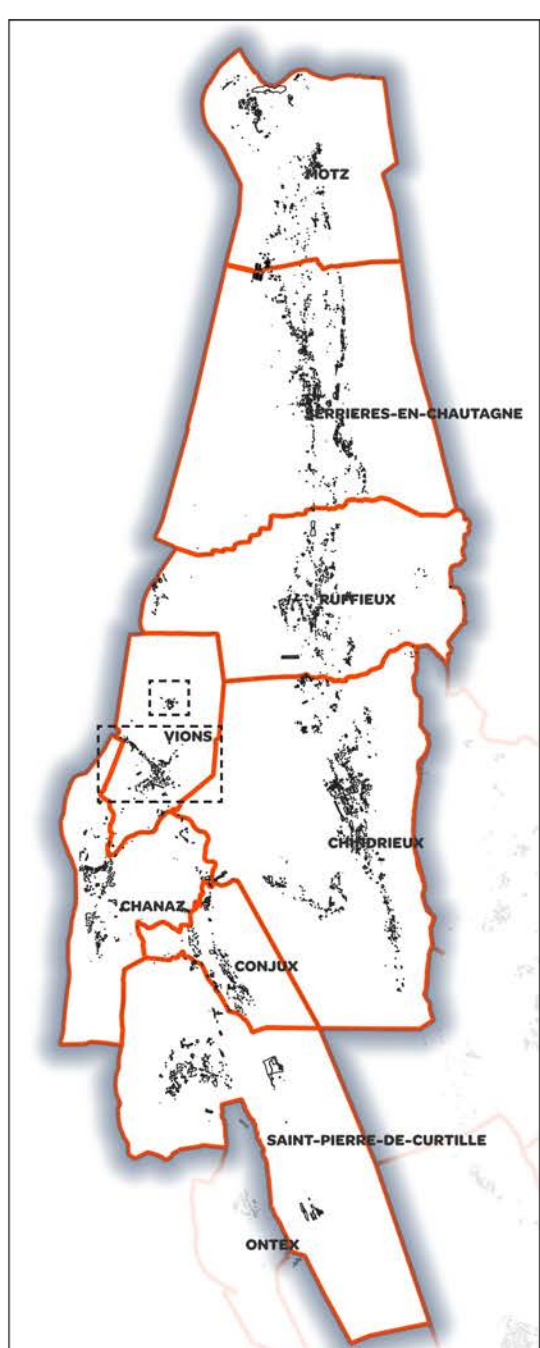




Vions

chef lieu / Mollard - V02

Certifié conforme par M. le Président pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

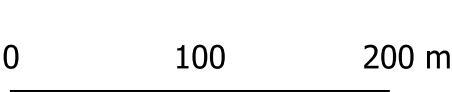
Le Président
R. Beretti

Échelle : 1/2000

Procédures :

Élaboration :
- Arrêté le 25/02/2020
- Approuvé le 21/06/2022

Modifications et révisions :
- Modification simplifiée n°1 du 25/03/2025
- Modification n°1 version notification mai 2025



- bâti ajouté

ZONES

- 12A** Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme
- 12B** Zone d'urbanisation future à long terme
- 13A** Secteur dédié aux activités agricoles
- 13B** Secteur agricole constructible de type économie / équipement
- 13C** Secteur agricole constructible de type tourisme et patrimoine
- 13D** Secteur agricole strict
- 14A** Secteur naturel et forestier
- 14B** Secteur naturel constructible de type économie / équipement
- 14C** Secteur naturel constructible de type économie / équipement
- 14D** Secteur de jardin ou de parcs
- 15A** Secteur naturel de loisir et d'équipement léger
- 15B** Secteur d'équipement public
- 15C** Secteur naturel de loisir de plein air
- 15D** Secteur naturel à préserver
- 16** Secteur dédié aux énergies renouvelables
- 17** Secteur dédié à l'hébergement et l'action sociale
- 18A** Centralité principale (Est)
- 18B** Centralité principale (Ouest)
- 18C** Centralité secondaire (Est)
- 18D** Centralité secondaire (Ouest)
- 19** Hameaux constitués
- 19A** Hameaux constitués dans l'espace proche du rivage
- 19B** Secteur à vocation économique
- 20** Secteur du Naturopôle
- 21** Secteur dédié aux activités industrielles
- 22** Secteur dédié aux activités économiques de type commercial
- 23** Secteur économique spécifique
- 24** Secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs
- 25** Secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés
- 26** Centralité secondaire (Est) dans l'espace proche du rivage

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

-  Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
-  Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
-  Emplacement réservé
-  Espace boisé classé
-  Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel
-  Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
-  Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques naturels ou technologiques
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
-  Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Bâtiment agricole
- 🌻 Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
- 🏡 Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- 🌿 Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

DESCRIPTIONS LINEAIRES

- PRESCRIPTIONS LINEAIRES
- • • Alignement
 - ◆◆◆ Linéaire commercial protégé
 - - - Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

INFORMATION

- INFORMATIONS**
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur routier)
 - Zone de recherche et d'exploitation de carrière
 -  Bande littorale de 100m
- INFORMATIONS LINEAIRES**
-  Fenêtrages proches du rivage

INFORMATIONS

- Espaces proches du rivage

numéro	désignations	désignation	surface m ²
1845	Contour de Basse	BOIS vert	35
1847	Contour de Basse	Bois brulé	33
1871	Contour de Basse	Contourier public, pensionnier, pers. public	3241
		aménagement de voirie	
1876	Contour de Basse	aménagement	367
1900	Contour de Basse	Cheminement public	923
1972	Contour de Basse	aménagement de voirie	164
1973	Contour de Basse	Bois vert	35
1974	Contour de Basse	aménagement de voirie	168
1974	Contour de Basse	aménagement	381

